

N'OUBLIEZ PAS

La VSS n'est PAS la faute de la victime !

Partout dans le monde, de nombreux hommes et femmes, filles et garçons subissent des agressions physiques, sexuelles et d'autres formes de VSS au cours de leur vie. N'importe qui peut devenir victime de violences sexuelles et sexistes.

Vous n'êtes PAS seul(e) ! Vous pouvez avoir de l'aide !

De nombreuses personnes peuvent vous aider telles que les médecins, les policiers et les travailleurs sociaux. Si vous avez subi ou vous subissez actuellement des VSS, dites-le à une personne de confiance ou contactez les organisations citées ci-dessus.

AIDEZ également les autres à être en sécurité !

Si une personne vous confie avoir subi ou subir des VSS, écoutez-la. Rappelez-lui que les VSS subies ne sont pas de sa faute et qu'elle n'est pas seule. Dites-lui qu'elle peut être aidée et encouragez-la à demander de l'aide. Si elle est d'accord, vous pouvez contacter ensemble l'une des organisations citées ci-dessus.

Partagez ce dépliant et la vidéo avec le plus de monde possible !



<https://youtu.be/duv6EhnpXoM>



QUI SOMMES-NOUS ?

Le projet PROTECT a pour but de renforcer l'offre de services de soutien disponibles au niveau national et qui s'adressent aux victimes de violences sexuelles et sexistes. PROTECT a également pour mission de rendre ces services disponibles aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants, qu'ils soient enfants ou adultes, y compris les personnes s'identifiant comme faisant partie de la communauté LGBTI.

<https://eea.iom.int/PROTECT-project>



Financé par le programme Droits, Égalité et Citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020)



Informations sur

LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES



CE DÉPLIANT est destiné aux personnes migrées en Espagne en provenance d'un autre pays. Vous êtes ici peut-être à la recherche d'une protection, d'un emploi, pour vos études ou encore pour retrouver des membres de votre famille.

En Espagne, **CHAQUE** enfant dispose des mêmes droits indépendamment de son âge, identité sexuelle, orientation sexuelle, langue, religion ou origine.

Vous avez le **DROIT** de profiter d'une vie libre de toute forme de violence. Si quelqu'un vous fait du mal ou s'il menace de vous faire du mal à vous ou à une personne que vous connaissez, n'oubliez pas que vous avez le droit d'avoir de l'aide et une protection.

Vous n'êtes pas seul(e). Vous pouvez avoir de l'**AIDE**.

LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Qu'est-ce que les VSS ?

Les violences sexuelles et sexistes (VSS) sont des actes perpétrés sans l'accord de la personne qui les subit, et dont les causes profondes sont les normes liées au genre et un rapport de force inégal. Il s'agit d'actes qui peuvent provoquer des dommages ou une souffrance physiques, sexuels, émotionnels, psychologiques ou financiers. Les auteurs de tels actes utilisent souvent la force, la contrainte, la tromperie ou la manipulation. Le plus souvent, les VSS ne sont ni reconnues ni signalées.



Quels types de VSS existe-t-il ?

Il existe de nombreuses formes de VSS. Les violences sexuelles et domestiques (qui peuvent se confondre) sont les types de VSS les plus souvent signalés.

- **LES VIOLENCES SEXUELLES** comprennent au moins le viol/la tentative de viol, l'agression sexuelle, l'exploitation sexuelle et le harcèlement sexuel. Elles peuvent prendre de nombreuses formes telles que les attouchements sexuels non désirés, les propos sexuels non désirés, les rapports sexuels forcés, forcer quelqu'un à regarder des actes sexuels, forcer quelqu'un à être nu(e). En parlant de violences sexuelles, il ne s'agit pas que d'avoir un rapport sexuel. Il s'agit de violence, d'exploitation et d'abus de pouvoir et/ou de contrôle.
- **LE TERME VIOLENCE DOMESTIQUE** est utilisé pour décrire toute violence perpétrée au sein du foyer ou dans une famille entre partenaires sexuels ou entre les autres membres de la famille. Il s'agit d'abus pouvant prendre diverses formes y compris les coups et blessures physiques, la menace et l'intimidation, les brutalités, les insultes et le harcèlement, l'isolement, le contrôle des moyens financiers et les violences sexuelles. Les violences domestiques impliquent généralement un comportement coercitif dont le but est d'humilier et de contrôler l'autrui.
- **AUTRES EXEMPLES DE VSS** : menaces, insultes, coups et blessures, violence morale, forcer quelqu'un à se marier, à avoir un bébé ou un avortement, être harcelé(e) (regards, propos, actes), pratiques traditionnelles préjudiciables (par ex. : mutilation génitale/sexuelle



féminine, mariage d'enfant/précoce), crimes prétendus d'honneur, crime de haine à l'encontre de personnes qui s'identifient comme faisant partie de la communauté LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées), être transporté(e) vers un autre pays en échange de l'argent, d'actes sexuels ou de travail.

Qu'est-ce que le consentement sexuel ?

Le consentement sexuel est le fait d'être d'accord pour se livrer à une activité sexuelle. S'engager dans une activité sexuelle sans consentement est considéré comme de la violence sexuelle. Le consentement sexuel éclairé est toujours donné volontairement et librement. Le consentement ne peut pas être donné sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool ni pour le compte de quelqu'un d'autre. Dans certains cas, une personne ne peut pas donner son consentement à cause d'une incapacité physique ou intellectuelle. N'oubliez pas : vous pouvez changer d'avis à n'importe quel moment même si vous avez préalablement consenti à l'activité sexuelle.

Quelle est la différence entre le sexe, le genre et l'identité sexuelle ?

Le sexe d'une personne est déterminé à la naissance sur la base de ses caractéristiques biologiques, tandis que le genre est le comportement attendu d'une personne par la société (comment s'habiller, comment se présenter, quels sont les rôles et les responsabilités de chacun etc.) en fonction de son sexe biologique. L'identité sexuelle est l'expérience individuelle de son propre genre que chacun ressent au fond de soi. Cette identité peut ne pas correspondre au sexe déterminé à la naissance, y compris le sens personnel que chacun a de son propre corps (ce qui peut comprendre, si choisi librement, la modification de ses apparences ou fonctions physiques par un moyen médical, chirurgical ou autre) et toute autre expression de son genre y compris la manière de s'habiller, de parler et le maniérisme.

Qui sont les membres de la communauté LGBTI ?

LGBTI est un hyperonyme, avec l'ambition de souligner la diversité en matière de sexe biologique, d'orientation sexuelle et d'identité sexuelle. Ce terme se réfère de façon non exclusive aux personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées.

Qui peut être victime de VSS ?

N'IMPORTE QUI peut être victime de VSS et ce n'est jamais la faute de la victime. Les femmes et les hommes, les filles et les garçons, les adultes et les enfants, ainsi que les personnes qui s'identifient comme étant membres de la communauté LGBTI peuvent tous devenir victimes de VSS. Les VSS ne sont jamais justifiables.

Qui peut perpétrer des actes de VSS ?

N'IMPORTE QUI peut perpétrer des actes de VSS. Cette personne peut être un étranger ou une connaissance telle qu'un de vos proches, un ami ou un partenaire intime.

Où les actes de VSS peuvent-ils être commis ?

Les actes de VSS peuvent être commis N'IMPORTE OÙ : dans votre pays d'origine, pendant votre voyage vers un autre pays mais également dans le pays où vous résidez actuellement. Ces actes peuvent être perpétrés au domicile ou dans des endroits publics tels qu'à l'école, au travail ou dans les centres d'accueil.

J'ai subi un acte de VSS. Est-ce de ma faute ?

La VSS n'est JAMAIS la faute de la victime. Les causes profondes des VSS sont les normes liées au genre et un rapport de force inégal. La seule personne à blâmer est celle avoir perpétrer l'acte.

Et si je ne me suis pas défendu(e) ?

Il est très courant de ne pas se défendre pendant une agression car on peut paniquer, se sentir désespéré ou piégé et ne pas savoir quoi faire pour sortir de la situation. Tout ceci ne signifie pas que vous avez consenti à la violence.

Quelles sont les conséquences des VSS ?

Les VSS peuvent avoir des conséquences physiques et émotionnelles. Dans le sens physique, les VSS peuvent causer, entre autres, des dommages corporels, de la douleur, des infections. Les filles et les femmes peuvent tomber enceinte sans le vouloir. Les conséquences émotionnelles des VSS peuvent comprendre des traumatismes, des cauchemars, l'insomnie, la migraine et toute une panoplie d'émotions telles que la colère, la honte, la tristesse, le sentiment de culpabilité et la peur. Toutes les émotions ont leur raison d'être et l'Espagne dispose de services professionnels et confidentiels pour soutenir les victimes. Vous n'êtes PAS seul(e).

N'OUBLIEZ PAS !

N'IMPORTE QUI peut devenir victime de VSS

La VSS n'est jamais la faute de la victime

Les VSS sont toujours INACCEPTABLES

Vous pouvez demander de l'AIDE



SERVICES DISPONIBLES

Que puis-je faire si moi ou une personne que je connais avons subi ou ont été témoins d'un acte de VSS ?

Si vous subissez des VSS, en êtes témoin ou si vous suspectez de telles violences, vous pouvez le dire à un membre de votre famille, à un proche ou à un adulte en qui vous avez confiance. D'autres personnes peuvent vous aider en toute confiance telles que les professeurs, les travailleurs sociaux, les policiers et les médecins.

Si vous avez déjà contacté une organisation de soutien aux migrants et aux réfugiés, n'hésitez pas à demander leur aide.

Les violences sexuelles et sexistes constituent un crime. Dans le cas où vous subissez ou êtes témoin de toute forme de VSS, vous pouvez contacter la police nationale espagnole, la garde civile ou la police locale.

Numéro d'assistance de la Fondation ANAR pour les enfants et adolescents : +34 900 202 010

Chat de la Fondation ANAR : <https://www.anar.org/>

Numéros d'urgence : 016 et 062

Crimes de haine : +34 900 101 062/900 100 091

Numéro de téléphone pour les femmes malentendantes : +34 900 152 152

qui existe depuis les 1970 et dont la mission est de promouvoir et de défendre les droits des enfants et adolescents en danger et sans défense. La Fondation fait fonctionner une ligne téléphonique ANAR au +34 900 202 010, numéro gratuit et confidentiel sur tout le territoire espagnol 24 heures sur 24, toute l'année. En appelant ce numéro, les mineurs en danger ou ayant un problème peuvent bénéficier d'une aide psychologique, sociale et juridique immédiate.

Que puis-je faire si j'ai besoin d'une assistance émotionnelle ?

En appelant le 016, les professionnels du service ATENPRO vous dirigeront vers une personne qualifiée pour vous aider dans votre situation particulière en mobilisant, en cas de besoin, des ressources humaines et matérielles supplémentaires.

Service 016

atenpro-sessi@msssi.es

Vous pouvez également appeler le numéro ANAR au +34 900 202 010.

Quels sont les autres services disponibles ?

DGVG a créé un site Web dédié aux ressources de soutien aux victimes de VSS : www.wrap.igualdad.mpr.gob.es/recursos-vdg/search/SearchLocation.action

La liste ci-dessous contient les coordonnées d'autres prestataires de services utiles :

COMMISSION D'INVESTIGATION DES MALTRAITANCES FAITES AUX FEMMES

La commission est une organisation non gouvernementale dont les membres sont des experts féministes travaillant pour la défense des droits des femmes

et pour toute la société dans le but de bâtir une société égalitaire sans violence.

+34 91 308 27 04

comision@malostratos.org

www.malostratos.org

FONDATION LUZ CASANOVA

Il s'agit d'une organisation à but non lucratif qui s'adresse aux sans-abris ainsi qu'aux femmes et mineurs victimes de VSS.

+34 91 445 41 69

info@proyectosluzcasanova.org

www.proyectosluzcasanova.org

FÉDÉRATION « AVANCER » POUR LES FEMMES

La fédération fournit une assistance spécialisée et exhaustive dans l'objectif de contribuer à votre rétablissement et émancipation personnels.

+34 900 502 091

violencia@fmujeresprogresistas.org

www.fmujeresprogresistas.org

ASSOCIATION POUR LA PRÉVENTION, LA RÉINSERTION ET L'ÉCOUTE DES FEMMES PROSTITUÉES (APRAMP)

La mission de APRAMP est d'aider aux victimes de l'exploitation sexuelle et de la traite des êtres humains de retrouver leur liberté et leur dignité tout en revendiquant leurs droits.

+34 609 589 479

apramp@apramp.org

www.apramp.org

FÉDÉRATION D'ÉTAT DES PERSONNES LESBIENNES, GAYS, TRANSSEXUELLES ET BISEXUELLES

La Fédération prodigue soins et soutien aux jeunes s'identifiant comme LGTB ainsi qu'à leurs familles.

+34 913 604 605

www.felgtb.org